

SÉANCE DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 21
- Présents : 21
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 02 Février 2021

Affichage effectué le :

16 février 2021

Mise en ligne le :

16 février 2021

OBJET :

Réhabilitation du réseau
d'assainissement du Boulevard
du Saint-Christ à Agde :
demandes de subvention auprès
de l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée-Corse

N° 003479

Question N°14 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit février à dix-sept heures trente.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **SAIN'T THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : M. François PEREA. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE :** M. Edgar SICARD. **VIAS :** M. Jordan DARTIER.

Absents :

MONTAGNAC : Yann LLOPIS. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Vincent GAUDY

RECU EN PREFECTURE

Le 18 février 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210208-D00347910-DE

Monsieur le Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement, aux eaux pluviales et à la Défense extérieure contre l'Incendie rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dispose depuis le 1^{er} janvier 2017 des compétences eau potable et assainissement pour lesquelles elle est maître d'ouvrage.

Monsieur le Rapporteur expose que des études préalables dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement ont mis en évidence la vétusté de la canalisation du Boulevard du Saint-Christ à Agde ce qui la rend perméable aux Eaux Claires Parasites (ECP).

Le projet comprend le chemisage de 718 mètres linéaires de canalisations et la reprise des 27 regards de visite.

Le montant de ce projet est estimé à 234 988, 34 € HT.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter une demande de subvention la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le dossier de demandes d'aide pour la réhabilitation du réseau d'assainissement du Boulevard du Saint-Christ à Agde ;
- **DE SOLLICITER** une aide financière la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse sur cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le président ou son Représentant délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#